



mise à jour

2017

Chère participante,
Cher participant,

Les régimes d'assurance collective d'ERO/RTO continuent de se classer à la pointe du secteur canadien des régimes d'assurance pour enseignantes et enseignants retraités, et nous en sommes vraiment fiers. Plus de 93 000 membres et personnes à charge sont assurés actuellement. Notre croissance et la participation continue aux régimes appuient notre conviction que le Régime collectif d'avantages sociaux d'ERO/RTO représente un aspect très important de la vie de nos membres et leurs familles.

L'un des plus grands atouts des régimes d'assurance collective d'ERO/RTO est le fait que les améliorations aux régimes reposent sur les commentaires et les suggestions des participantes et participants. Grâce aux apports des membres, les régimes d'assurance collective ont été améliorés assidûment depuis quelques années. Nous sommes heureux d'annoncer davantage d'améliorations aux garanties cette année, lesquelles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Pour l'année 2017, ERO/RTO accueille la Financière Sun Life qui remplacera la Financière Manuvie en qualité de souscripteur du risque pour les régimes d'assurance collective d'ERO/RTO. Nous sommes ravis de ce nouveau partenariat et des possibilités qu'il présente.

Au nom d'ERO/RTO, nous tenons à vous remercier pour votre participation continue au Régime collectif d'avantages sociaux d'ERO/RTO.

Cordialement,

La présidente du Comité des services
de santé et des assurances,

Gayle Manley
Gayle Manley

La présidente,

Martha L. Foster
Martha Foster

À l'intérieur

- 2** ▶ Quoi de neuf pour 2017
 - ▶ Rappel
 - ▶ ERO/RTO accueille la Financière Sun Life
- 3** ▶ Dites oui aux dépôts directs
 - ▶ À retenir!
 - ▶ 5 raisons de soumettre vos reçus avant le 31 décembre 2016
- 4** ▶ Programme d'épargne de classe mondiale MemberPerks[®] de Venngo
 - ▶ Coordonnées importantes

Quoi de neuf en 2017

Nous sommes heureux d'annoncer l'entrée en vigueur des changements suivants à compter du 1^{er} janvier 2017.



Régime Frais médicaux complémentaires

Le maximum pour la garantie Médicaments sur ordonnance augmentera à 3 300 \$ par personne assurée, par année civile.

Le maximum pour les soins paramédicaux augmentera à 1 300 \$ par personne assurée, par année civile pour l'ensemble des praticiens.

La prestation maximale pour les fournitures pour incontinence augmentera à 750 \$ par personne assurée, par année civile.

Le programme MemberPerks® de Venngo sera inclus pour les participantes et participants et les membres de leur famille immédiate. Reportez-vous à la page (4) pour vous renseigner davantage.



Régime Assurance dentaire

Les remboursements seront effectués selon les tarifs suggérés dans le Guide 2017 des tarifs des généralistes de l'Association dentaire.

Rappel

Vos demandes de règlement doivent inclure un formulaire de demande de règlement dûment rempli, accompagné des documents nécessaires originaux lisibles. Chaque reçu doit fournir les informations suivantes : le nom du patient; la date de la prestation du service ou du paiement complet de l'article acheté; une description du service ou produit; les détails des frais exigés; et les coordonnées complètes du fournisseur. Nous vous suggérons de conserver une copie de tous les reçus que vous soumettez. Les reçus de caisse et de carte de crédit ne sont pas admissibles.

Primes mensuelles

Les primes mensuelles pour le régime Frais médicaux complémentaires augmenteront de 2,5 %, et celles du régime Assurance dentaire augmenteront de 1,0 %. Les primes mensuelles pour le régime Frais hospitaliers en chambre semi-privée et soins de convalescence demeurent inchangées.

Ces changements de primes entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Les primes payables étant prélevées de votre compte bancaire/pension un mois d'avance, les changements de primes s'appliqueront à votre prélèvement du mois de décembre 2016.

	Régime Frais hospitaliers en chambre semi-privée et soins de convalescence	Régime Frais médicaux complémentaires	Régime Assurance dentaire
Célibataire	14,60 \$	90,37 \$	57,07 \$
Couple	29,16 \$	180,76 \$	112,53 \$
Famille	34,28 \$	216,93 \$	140,33 \$

Ces primes entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Là où la loi l'exige, la taxe de vente au détail sera ajoutée aux primes mensuelles.



ERO/RTO accueille la Financière Sun Life

ERO/RTO est déjà le titulaire et le gestionnaire du plus réussi des régimes facultatifs d'assurance collective à l'intention du personnel retraité du secteur de l'éducation au Canada, et la possibilité d'évoluer se présente toujours. Alors que le partenariat de 27 ans entre ERO/RTO et la Financière Manuvie en arrière-plan à titre de souscripteur du risque fut très avantageux, nous sommes ravis d'avoir l'occasion d'évoluer avec l'un des principaux assureurs canadiens – la Financière Sun Life.

ERO/RTO accueille la Financière Sun Life qui remplace la Financière Manuvie en qualité de souscripteur du risque pour les régimes d'assurance collective à

compter du 1^{er} janvier 2017. Johnson Inc. demeure chargé de l'administration et du traitement des demandes de règlement et Allianz Global Assistance continuera dans son rôle de fournisseur d'assistance voyage.

La transition de la Financière Manuvie à la Financière Sun Life n'aura aucune incidence sur vos garanties ou sur le niveau de service dont vous bénéficiez de Johnson, Allianz et ERO/RTO. Étant donné que le numéro de police pour l'assurance voyage et les coordonnées pour joindre Allianz Global Assistance changeront à compter du 1^{er} janvier 2017, toutes les participantes et tous les participants aux régimes d'assurance collective d'ERO/RTO

recevront une nouvelle Carte des avantages. Toute autre information demeure inchangée. Vous n'avez donc pas à fournir votre nouvelle carte à votre pharmacie ou cabinet dentaire s'ils ont déjà vos renseignements dans leurs dossiers.

Remarquez que si votre formulaire de demande de règlement inclut une combinaison de dépenses engagées en 2016 et en 2017, vous recevrez deux remboursements distincts – un pour les dépenses de 2016 et un autre pour les dépenses de 2017. Ce faire nous permettra de suivre l'ensemble des demandes de règlement de chaque assureur avec précision.



Dites oui aux dépôts directs

Si vous avez choisi le dépôt direct du remboursement de vos demandes de règlement dans votre compte bancaire, votre paiement sera effectué dans un délai de 24 à 48 heures après le traitement de votre demande de règlement. Vous recevez votre remboursement promptement, sans avoir à attendre qu'un chèque arrive par la poste et sans avoir à aller à la banque.

Avec le service de dépôts directs, vous recevez un courriel confirmant le paiement de vos demandes de règlement. À votre convenance et selon un mot de passe que vous seul aurez, vous pouvez visualiser le relevé explicatif de chaque remboursement par le biais du site Web sécurisé « Membres seulement » de Johnson Inc.

En utilisant le site Web Membres seulement et le service de dépôts directs, vous n'avez plus à vous soucier de courrier non livré ou de délais de livraison potentiels avec les services postaux. En outre, vous économiserez les frais d'affranchissement et vous donnerez un coup de main à l'environnement en réduisant la quantité de déchets.

Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service des règlements d'assurance collective de Johnson Inc. au **905-764-4888** ou au **1-800-638-4753** (sans frais), ou encore par courriel à **pbclaimsontario@johnson.ca**.



À retenir!

Vous pouvez soumettre vos demandes de règlement en ligne :

Le site Web Membres seulement offre convenance et fonctionnalité, y compris l'option de soumettre vos demandes de règlement en ligne. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire de demande de règlement en ligne, y joindre une copie numérique de vos reçus et transmettre le tout électroniquement. Le Service des règlements d'assurance collective de Johnson Inc. recevra votre demande immédiatement et vous recevrez votre remboursement plus rapidement!

Pour ouvrir une session, visitez www.johnson.ca/rto-ero. Si vous avez besoin d'assistance avec votre compte Membres seulement, il suffit d'envoyer un courriel à mopassword@johnson.ca.

Qui peut utiliser les services de Best Doctors?

Best Doctors fait partie intégrante du régime Frais médicaux complémentaires. Que vous ayez souscrit la protection « célibataire, couple ou familiale », les services de Best Doctors sont offerts aux membres d'ERO/RTO et leur conjointe ou conjoint assuré, ainsi qu'aux enfants à charge âgés de moins de 21 ans, ou de moins de 30 ans si aux études à temps plein, qui sont assurés. Pour vous renseigner davantage, visitez le site Web www.bestdoctorscanada.com/rto-ero, ou composez le **1-877-419-2378**.

Qui peut utiliser les services de Eldercare Select?

Eldercare Select fait partie intégrante du régime Frais médicaux complémentaires. Ils offrent une expérience en soins infirmiers personnalisée aux membres et à leur conjointe ou conjoint, afin de les aider avec les défis de la prestation de soins à un être cher comme un parent, un grand-parent, une conjointe ou un conjoint ou encore, quelqu'un d'autre pour qui ils ont la responsabilité d'aidant. Pour vous renseigner davantage, visitez le site Web www.eldercareselect.ca ou composez le **1-888-327-1500**.

5 raisons de soumettre vos reçus avant le 31 décembre 2016

Les membres d'ERO/RTO ont jusqu'à la fin de l'année civile suivant celle pendant laquelle ils ont engagé des frais admissibles pour soumettre leurs demandes de règlement. Cela veut dire que vous avez jusqu'au 31 décembre 2017 pour soumettre vos demandes de règlement pour les frais engagés en 2016. Toutefois, soumettre tous les reçus de 2015 et de 2016 au Service des règlements d'assurance collective de Johnson Inc. avant la fin de l'année serait grandement apprécié de tous les membres.

La soumission régulière des demandes de règlement au cours de l'année présente de nombreux avantages comparativement à l'accumulation de reçus. Voici cinq raisons de le faire (sans ordre particulier) plus tôt que plus tard :

① **Optimisez votre argent** : En soumettant vos demandes de règlement plus fréquemment, vous recevrez vos

remboursements régulièrement plutôt que de recevoir un remboursement forfaitaire à la fin de l'année. Vous aurez donc votre argent plus tôt!

② **Aucun manque** : Les membres qui accumulent plusieurs reçus pour ne soumettre qu'une seule demande de règlement égarent souvent des reçus, voire oublient carrément certaines dépenses. Soumettre vos demandes de règlement au fur et à mesure que vous engagez des frais réduit ces risques.

③ **Pas de surprise** : Sans le réaliser, les membres excèdent les plafonds de leurs garanties de temps à autre, ou engagent des frais non admissibles au titre du régime. En soumettant vos demandes de règlement régulièrement, la survenance de ces situations peut être minimisée ou même évitée.

④ **Réduisez les délais** : Le service postal connaît une augmentation spectaculaire des volumes de courrier vers la

fin de l'année. Il en est de même pour Johnson Inc. qui doit traiter un plus grand nombre d'appels et de demandes de règlement. En outre, le montant total est souvent considérable. Si les membres d'ERO/RTO présentent leurs demandes de règlement plus tôt et plus régulièrement, nous serons en mesure de répartir la charge à longueur d'année et de raccourcir les longs délais parfois connus à la fin de l'année.

⑤ **Relevé complet pour déclaration de revenus** : Les demandes de règlement pour des frais engagés en 2016 qui sont soumises à la fin de l'année, mais traitées au début de 2017 ne seront pas incluses dans votre relevé pour déclaration de revenus. Soumettre vos demandes de règlement régulièrement, au fur et à mesure que vous engagez des frais, fera en sorte que le relevé pour déclaration de revenus émis par Johnson Inc. est complet, à jour et inclut tous les frais engagés en 2016.



Programme d'épargnes de classe mondiale MemberPerks® de Venngo

C'est avec plaisir qu'ERO/RTO annonce l'ajout du programme MemberPerks® de Venngo au régime Frais médicaux complémentaires (FMC) à compter du 1^{er} janvier 2017. Le programme MemberPerks® offre des programmes d'épargnes de classe mondiale pour des produits, services et des événements qui favorisent la santé et le bien-être.

Voici quelques-uns des avantages du programme MemberPerks® :

- Offre des rabais pour plus de 1 200 magasins de marque et boutiques locales;
- Soutenir des modes de vie sains et actifs grâce aux 350+ partenariats pour la santé et le bien-être;
- Favoriser la participation à une variété d'activités en offrant des économies sur de nombreuses options, y compris des occasions de se garder en forme, des sorties au restaurant, des billets pour divers événements, des voyages, des ordinateurs et des vêtements.

Vous pouvez partager ces coupons et les codes de perks avec les membres de votre famille immédiate afin qu'ils puissent également profiter des avantages de ce programme. Vous pouvez utiliser les perks en ligne, par téléphone ou en magasin. De nombreux perks peuvent être utilisés en imprimant les coupons ou en accédant au site Web du fournisseur avec un code de perk précis. Pour ceux qui s'y abonnent, il y a même un bulletin électronique qui fournit des mises à jour sur les nouvelles offres et les offres saisonnières.

Les participantes et participants au régime FMC ont accès à MemberPerks® gratuitement; le programme fait partie du régime FMC. Il suffit de suivre les étapes suivantes pour accéder à MemberPerks® et commencer à économiser :

- 1 **Activez votre compte en ligne** à www.rto-ero.venngo.com. Soyez prêt(e) à fournir votre numéro de certificat.

- 2 **Profitez de vos perks et économisez!** Vous n'avez qu'à visiter en ligne ou par le biais de leur application mobile pour profiter de vos rabais et commencer à économiser!
- 3 **Téléchargez l'application mobile Venngo (facultative)** Ne quittez pas la maison sans vos rabais. Téléchargez l'application mobile pour votre téléphone iPhone, Android, BlackBerry ou Windows.

Remarque que si vous ne participez pas au régime FMC, nous avons négocié une réduction de 50 % du prix au détail de l'abonnement à CustomerPerks® pour vous. Visitez le site Web www.rto-ero.venngo.com pour vous renseigner davantage.

Si vous avez besoin d'assistance avec MemberPerks® ou CustomerPerks®, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de Venngo au **1-866-383-6646** ou à membersupport@venngo.com.



Coordonnées importantes

Johnson Inc.

www.johnson.ca

Service des garanties d'assurance collective

Bureau 100, 18, chemin Spadina
Toronto ON M5R 2S7
416-920-7248 (région de Toronto)
1-877-406-9007 (sans frais)
416-920-0939 (télécopieur)

healthbenefits@johnson.ca

Service des règlements d'assurance collective

Bureau 700, 1595, 16^e Avenue,
Richmond Hill ON L4B 3S5
905-764-4888 (région de Toronto)
1-800-638-4753 (sans frais)
905-764-4041 (télécopieur)

pbclaimsonario@johnson.ca

Comité des services de santé et des assurances d'ERO/RTO

www.rto-ero.org

a/s Présidence du CSSA
Bureau 300, 18, chemin Spadina
Toronto ON M5R 2S7
416-962-9463 (région de Toronto)
1-800-361-9888 (sans frais)
416-962-1061 (télécopieur)

healthcommittee@rto-ero.org

Allianz Global Assistance

www.allianz-assistance.ca

Du Canada et des États-Unis :
1-844-310-1576 (sans frais)
D'autres pays : 519-514-0353
(précisez à la téléphoniste qu'il s'agit d'un appel à frais virés)
519-514-0374 (télécopieur)

Adresse postale :

C.P. 277
Waterloo ON N2J 4A4

Best Doctors

www.bestdoctors.com/rto-ero

1-877-419-2378 (sans frais)

customer.ca@bestdoctors.com

Eldercare Select

a/s First Health Care

www.eldercareselect.ca

1-888-327-1500 (sans frais)

organization@eldercareselect.ca

Venngo Inc.

www.venngo.com

1-866-383-6646 (sans frais)

membersupport@venngo.com



Vos commentaires sont très importants pour nous. Nous vous invitons à communiquer avec Johnson Inc. ou ERO/RTO pour partager votre expérience du service à la clientèle ou du service des règlements.